

Analyse, Conduite et Stratégie de l'Entreprise Agricole (BTSA ACSEA)

CONTENU DE LA FORMATION SUR LES 2 ANNÉES			
MODULES D'ENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX		MODULES SPÉCIFIQUES	
■ M11 - Accompagnement du projet personnel et professionnel	40 h	■ M51 - Diversité des agricultures et politiques publiques	70 h
■ M41 - Mathématiques appliquées, Statistiques	70 h	■ M52 - Agricultures, agriculteurs, environnement professionnel et territorial	65 h
■ M42 - Informatique	40 h	■ M53 - Gestion économique et financière de l'entreprise agricole	135 h
■ M31 - Éducation Physique et Sportive	40 h	■ M54 - Gestion sociale, administrative en juridique et fiscale de l'entreprise agricole	50 h
■ M23 - Anglais	90 h	■ M55 - Entreprise agricole, produits agricoles et marchés	30 h
■ M22 - Techniques d'expression, de communication d'animation, de documentation	150 h	■ M56 - Stratégie de l'entreprise agricole	30 h
■ M21 - Économie générale et droit du travail	70 h	■ M57 - Fonctionnement d'un agro-écosystème	70 h
		■ M58 - Conduite de systèmes biotechniques Production animale et végétale	180 h
		■ M59 - Construction d'un système biotechnique innovant	45 h
500 h		675 h	
ACTIVITÉS PLURIDISCIPLINAIRES : 165 HEURES			
Exposés, enquêtes et analyses de données, diagnostic global d'exploitation, étude de filière, utilisation de logiciels professionnels			
MODULE D'INITIATIVE LOCALE : 60 HEURES			
Découverte de l'élevage dans un pays européen			

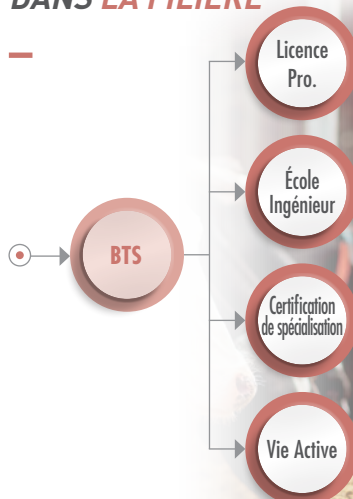
PUBLIC VISÉ



- Jeunes titulaires d'un BAC PRO CGEA ou CGEH, BAC TECHNO (STAV, STL), BAC GÉNÉRAL STMG...

“ 2 ans et 1400 h de formation pour conduire, gérer et conseiller les entreprises agricoles. ”

POSITIONNEMENT DANS LA FILIÈRE



OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Acquérir une double compétence technique et comptable, mobiliser des connaissances techniques pour réaliser un diagnostic et mettre en place des stratégies,
- Cette formation délivre un diplôme de niveau 5 du Ministère de l'Agriculture,
- L'entreprise support de formation peut-être : tout type d'exploitation agricole, dans des organismes professionnels agricoles (MSA, banque, assurance...).



CONDITIONS D'ADMISSION EN FORMATION

- Être titulaire d'un diplôme de niveau 4, (bac)
- Avoir moins de 30 ans (moins 1 jour),
- Justifier d'un contrat d'apprentissage avec une entreprise habilitée, située dans le quart Nord-Ouest de la France,
- L'admission définitive sera déterminée par l'étude du dossier de pré-inscription suivi d'un entretien avec un formateur.



MODALITÉS D'INSCRIPTION

- Déposer votre candidature sur le portail PARCOURSUP à l'adresse suivante : <https://www.parcoursup.fr/> avant fin mars.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Présentiel et alternance.
- Travaux en plateau technique et entreprise.
- Distanciel.



ORGANISATION DE LA FORMATION

- La formation se déroule sur 2 ans.
- Le contrat d'apprentissage peut débuter à partir de juillet de la 1^{ère} année de formation. Le 1^{er} regroupement au CFA a lieu en septembre.



DÉBOUCHÉS DE LA FORMATION

- À l'issue du BTS, il est possible soit d'intégrer la vie active (Installation en agriculture, gérant d'une entreprise, technicien en agriculture, conseiller-vendeur ou conseiller agricole...) soit de poursuivre ses études par un certificat de spécialisation, une licence, un BPJEPS...

- La formation annuelle se répartit comme suit : Entreprise : 27 semaines + 5 semaines de congés payés (pour une année).

CFA : 20 semaines soit 700 heures de formation générale et technologique (pour une année), avec une alternance générale de 2 semaines en entreprise et 2 semaines au CFA.

- Si l'entreprise et son environnement ne permettent pas de réunir les éléments nécessaires pour le rapport évalué lors de l'examen final, un stage de 3 semaines sera à effectuer dans une entreprise différente de l'entreprise d'accueil.
- Le CFA doté d'installations performantes s'appuie sur :

Son exploitation hippique avec une cavalerie de 30 chevaux qui permet de compléter les apports techniques acquis en entreprise.

Son exploitation agricole de 100 ha, avec un atelier laitier de 50 vaches, un atelier porcin de 50 truies naisseur-engraisseur et un atelier ovins de 200 mères.

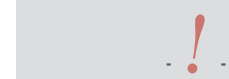
- La relation CFA/Entreprise est assurée par :
 - le formateur - tuteur de l'apprenti. Celui-ci se rend en entreprise à raison d'une fois par an.
 - le livret d'apprentissage qui permet le suivi permanent entre le CFA et l'entreprise.



STRUCTURE DE L'EXAMEN

L'examen est obtenu pour :

- 50 % en Contrôle en Cours de Formation (CCF).
- 50 % en épreuves terminales de fin de cycle.



Seule la signature du contrat d'apprentissage permet le démarrage de la formation.

Pour des informations supplémentaires (métiers, rémunération), se rendre sur le site www.agricampus-laval.fr.



EXPLOITEZ LES POSSIBILITÉS QUI S'OFFRENT À VOUS...



CFA
Agri Campus Laval

Enseignement public
des métiers de la nature et du vivant